



sainte-gertrude2.com

Forme 3

Table des matières

Considérations générales	2
Diplômes :	2
Remarques importantes :	2
Les différences :	2
Matériel nécessaire par enfant :	3
En conclusion :	3
Schéma passation stages.....	4
Organisation de la Certification Par Unités (CPU).....	7
Exemples :.....	8
Secteur habillement	10
Téléchargez le flyer :.....	10
La vidéo :.....	11
Secteur service aux personnes	11
Téléchargez le flyer :.....	11
La vidéo :.....	12
Secteur construction	12
Téléchargez le flyer :.....	12
La vidéo :.....	13
Des avantages certains :.....	14

Considérations générales

L'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 (enseignement secondaire spécialisé professionnel) accueille les élèves qui présentent un décrochage scolaire permanent, soit une instabilité du caractère, mais pour lesquels on peut mettre en place une formation professionnelle manuelle normale.

Organisé en trois phases qui s'articulent autour du projet d'établissement, cet enseignement propose aux jeunes :

- d'approcher une autonomie étendue ;
- de s'approprier des éléments de communication essentiellement orale, gestuelle, corporelle, graphique, écrite, ... ;
- d'acquérir des compétences dans le domaine des mathématiques ;
- de s'approprier des éléments d'éducation physique, sportive, esthétique et musicale, ... ;
- d'acquérir des savoir-faire et savoir-être transférables à des situations de la vie sociale ;
- d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être exploitables dans un milieu de vie et de travail normal.

Poursuivant une dimension polyvalente et gestuelle fine, l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 vise à doter les élèves d'un bagage suffisant pour affronter **le plus grand nombre de contraintes de la vie professionnelle**.

Les élèves sont progressivement placés, avec l'accompagnement pédagogique requis, dans des situations semblables à celles qu'ils connaîtront dès leur départ de l'école ; ils vivent des moments de formation dans des institutions de travail ordinaire et font ainsi l'apprentissage de comportements sociaux et professionnels parfois différents de ceux connus en milieu scolaire.

Cette forme d'enseignement, en valoriser leur intelligence pratique, permet de prévoir leur intégration dans un milieu de travail ordinaire.

Diplômes :

- Certificat d'enseignement de base (C.E.B.)
- Certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) équivalant au certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré délivré par le Conseil de classe.
- Certificat de fréquentation scolaire et certificat de qualification professionnelle reconnu par l'Etat. Celui-ci n'est délivré que si l'élève a réussi les épreuves imposées (stages et examens).

Remarques importantes :

Cette forme 3 est équivalente à l'enseignement secondaire professionnel ordinaire. Le contenu des cours théoriques est allégé.

Des nombreuses heures de pratique professionnelle sont organisées.

Les diplômes sont les mêmes que ceux obtenus dans l'enseignement secondaire ordinaire.

Les différences :

- le programme est évalué sur 5 ans ou 6 ans au lieu de 4 ;
- la priorité est accordée à la pédagogie et à l'encadrement mieux adaptés à chaque élève.

La Forme 3 permet d'accéder au marché normal du travail. Le FOREM reconnaît la formation qui y est dispensée et les élèves qui ont suivi le cycle complet jouissent donc des mêmes droits et avantages sociaux que ceux de l'enseignement ordinaire, c'est-à-dire bénéficier éventuellement des allocations de chômage.

Matériel nécessaire par enfant :

Nous demandons un cartable, un plumier garni, un équipement de gymnastique (short/collant bleu, T-shirt blanc avec le logo de l'école et des chaussures de sport). L'école fournit l'ensemble des fournitures classiques (journal de classe, matières premières, etc.) et deux tabliers.

En conclusion :

**ENSEIGNEMENT
DE FORME 3**

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



Dans notre Institut, la forme 3 comprend : Une année d'observation qui recouvre un large éventail de cours. En fonction des intérêts, des aptitudes et des acquis qui ont pu être appréciés au cours de cette période, les élèves sont orientés vers :

- Un secteur Habillement - Métiers : "Ouvrier retoucheur" ou "Piqueur Polyvalent" ;
- Un secteur Service aux Personnes - Métiers : "Aide-Ménagère" ou "Aide logistique de collectivités" ou "Technicien de surface - Nettoyeur" ou "Ouvrier en blanchisserie - Nettoyage à sec" ;
- Un secteur Construction - Métiers : "Ouvrier d'entretien du bâtiment et de son environnement";
- Un secteur Agronomie - Métiers : "Ouvrier Palefrenier" .

Ces secteurs comptent quatre années :

- La formation générale varie de 10 à 17 heures par semaine selon les années et la formation pratique tient une place prépondérante de 15 à 22 heures par semaine selon les finalités ;
- Normalement, à 18 ans, l'élève a terminé son cycle. Cependant, l'élève qui a terminé et réussi le cycle complet d'un secteur peut, s'il le souhaite, se perfectionner :
 - soit un second certificat de qualification en recommençant la phase 3 du même secteur ;
 - soit un second certificat de qualification en recommençant la phase 2 d'un autre secteur (à la condition d'avoir terminé son cycle complet à 21 ans)

Schéma passation stages

Qualification dans l'enseignement professionnel de forme 3

Schéma de passation :
Cadre de planification des évaluations de forme 3

Article 59- Décret organisant l'enseignement spécialisé-
03 mars 2004

Au cours de la troisième phase, des épreuves de qualification sont organisées pour sanctionner l'ensemble des savoirs, aptitudes et compétences du profil de certification spécifique ou, à défaut, des compétences du profil de formation spécifique.

Si les épreuves peuvent s'organiser tout au long de la formation, elles doivent néanmoins permettre de vérifier la capacité de l'élève de mobiliser les compétences acquises, le cas échéant à travers une épreuve intégrée et/ou la réalisation d'un travail. Tout ce processus est de la responsabilité de chaque pouvoir organisateur.

L'élaboration du schéma de passation variera en fonction de chaque profil de formation (et des élèves).
Celui-ci est de la responsabilité de chaque P.O.

Ce dispositif suppose la mise en place de **trois étapes** :

1. planification et construction des épreuves,
2. passation des épreuves,
3. décision de certification.

Modifications de l'organisation de la qualification en forme 3

En résumé

- ↳ Dès l'inscription en 3^e phase
- ↳ Mise en œuvre du schéma de passation : le processus de qualification dans un métier commence pour le jeune
- ↳ **Compétences seuils (CS)**
- ↳ Validation de chaque épreuve (au minimum 2 épreuves)
- ↳ Délivrance certificat de qualification, par le Jury de qualification
- ↳ Conciliation interne contre les décisions du Jury de qualification

1. Planification et construction des épreuves

01 septembre 2012

- accès à la qualification n'est plus une compétence du conseil de classe.

01 septembre 2013

- des épreuves de qualification sont organisées en 3^e phase,
- le jury de qualification peut déléguer l'évaluation des épreuves de qualification (aux professeurs qui ont assuré les apprentissages).

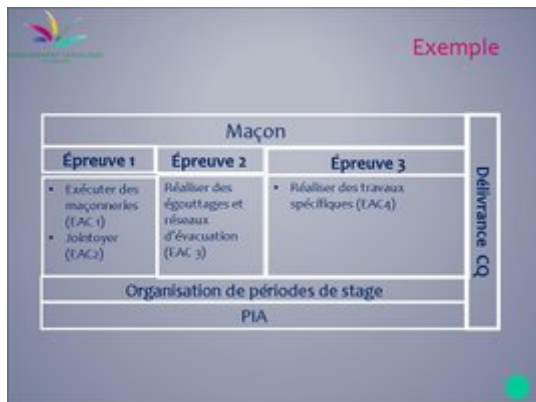
La délivrance du Certificat de qualification relève uniquement du jury de qualification

Avant	Après
Une épreuve	Des épreuves
Conseil de classe autorisait l'accès à l'épreuve	Tous les élèves de 3 ^e phase rentrent dans un processus de qualification dans un métier ; obligation de présenter les épreuves
Planification souhaitée	Planification obligatoire
Jury de qualification	Jury de qualification
▪ évalue l'épreuve en fin de parcours - formation	▪ évalue les épreuves tout au long de la formation ;
▪ délivrait le certificat de qualification	▪ peut déléguer les évaluations aux professeurs qui ont assuré les apprentissages ou à des membres extérieurs (stages) ;
	▪ délivre le certificat de qualification
Recours contre la décision du conseil de classe en cas de refus à l'accès à la qualification	Procédure de conciliation interne contre les décisions du Jury de qualification
CESI	CEJD

La planification et construction des épreuves :

- tient compte des élèves,
- tient compte du découpage du PF au travers des programmes (réseau),
- concerne l'ensemble de l'équipe éducative concernée (formation commune et partenaires extérieurs),
- est propre à l'organisation de chaque établissement,
- tient compte des contraintes extérieures à l'école.

Pour rappel
L'équipe éducative détermine les conditions de réussite sous forme de grille d'évaluation (**critères et indicateurs**) au travers de SIPS



2. Passation des épreuves

Place des stages dans ce dispositif

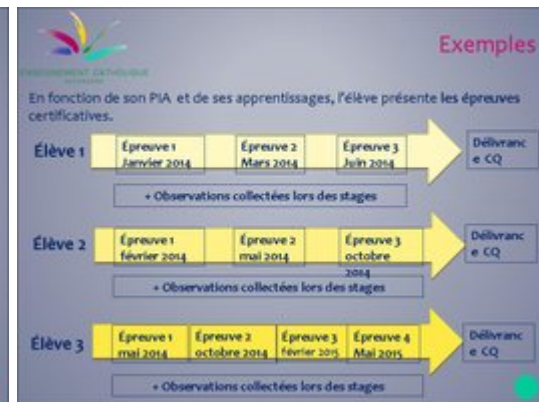
Les stages représentent une mise en situation d'intégration professionnelles par excellence (**attention, des stages sont obligatoirement organisés**).

Ils s'adressent à des élèves qui ont déjà acquis certaines compétences du PF du métier concerné.

Ils permettent au-delà de la découverte du monde du travail :

- d'exercer et de tester leurs compétences professionnelles et transversales en situation authentique de travail ;
- de se familiariser avec des techniques ou du matériel non utilisés à l'école ;
- de mobiliser les apprentissages scolaires dans un contexte professionnel.

3. Décision de certification



Un élève qui a réussi toutes ses épreuves, prévues par le schéma de passation se voit délivrer son CQ par le Jury.

Dans le cas, où un élève échoue à l'une ou l'autre épreuve, le Jury peut, sur base des **observations collectées** notamment **lors des stages**, délivrer le CQ.

Conclusions

Plus que de simples modifications décrétales, ces changements ont pour objectifs de :

- valoriser régulièrement les réussites,
- respecter le rythme des élèves,
- certifier tout au long de la 3^e phase,
- passer d'une culture trop centrée sur la sanction des lacunes vers une culture de la valorisation des acquis.

Un critère est une qualité attendue de la production ou de la prestation de l'élève. Les critères, en nombre restreint, sont toujours les mêmes pour une famille de situations donnée. Ils constituent la base sur laquelle on va certifier le degré de maîtrise d'un ensemble articulé de compétences.

Un indicateur est un signe observable et/ou mesurable à partir duquel on peut vérifier que la qualité exprimée dans le critère est bien rencontrée.

Compétences-seuils : référentiel présentant de manière structurée les compétences dont la maîtrise à un niveau déterminé est attendue à la fin de chaque phase de l'enseignement spécialisé de forme 3 (Décret E.S. Art. 5, - 2^{de}).

Compétences à maîtriser : compétences dont la maîtrise est requise en fin de formation. Elles se retrouvent dans les profils de formation sous l'intitulé de CM (programmes réseau libre).

Organisation de la Certification Par Unités (CPU) dans l'enseignement professionnel spécialisé ayant une incidence directe sur l'organisation des épreuves de qualification au niveau de la Forme 3.

1. L'enseignement secondaire spécialisé de Forme 3 ne délivre plus un Certificat d'enseignement secondaire inférieur mais bien le CE2D (Certificat de l'Enseignement du 2e Degré).
2. En Forme 3, l'accès à la qualification n'est plus une compétence du conseil de classe.

Au cours de la phase 3, des épreuves de qualification sont organisées. Le jury de qualification peut déléguer l'évaluation des épreuves de qualification aux professeurs qui ont assuré les apprentissages mais la délivrance du Certificat de qualification relève uniquement du jury de qualification. En fonction de son PIA et de ses apprentissages, l'élève présente les épreuves certificatives.

AVANT	MAINTENANT
Une épreuve	Des épreuves
Conseil de classe autorisait l'accès à l'épreuve	Tous les élèves de 3ème phase rentrent dans un processus de qualification dans un métier : obligation de présenter les épreuves
Planification souhaitée	Planification obligatoire
Jury de qualification : - évaluait l'épreuve en fin de parcours – formation - délivrait le certificat de qualification	Jury de qualification : - évalue les épreuves tout au long de la formation ; - peut déléguer les évaluations aux professeurs qui ont assuré les apprentissages ou à des membres extérieurs (stages) - délivre le certificat de qualification
Recours contre la décision du conseil de classe en cas de refus à l'accès à la qualification	Procédure de conciliation interne contre les décisions du jury de qualification
CESI	CE2D

Exemples :

Elève 1 présente

- L'épreuve 1 au mois de janvier
- L'épreuve 2 au mois de mars
- L'épreuve 3 au mois de juin

Elève 2 présente

- L'épreuve 1 au mois de février
- L'épreuve 2 au mois de mai
- L'épreuve 3 au mois d'octobre de l'année suivante

Elève 3 présente

- L'épreuve 1 au mois de mai
- L'épreuve 2 au mois d'octobre de l'année suivante
- L'épreuve 2 Bis au mois de février de l'année suivante
- L'épreuve 3 au mois de Mai de l'année suivante

Elève 4 présente

- L'épreuve 3 au mois de novembre
- L'épreuve 1 au mois de février
- L'épreuve 2 au mois de juin

+ Observations collectées lors des stages

Chacun de ces élèves malgré son parcours différent ayant réussi l'ensemble des épreuves (même pas dans l'ordre chronologique) obtient son certificat de qualification !!!

De plus, l'enseignement secondaire spécialisé de Forme 3 ne délivre plus un Certificat d'enseignement secondaire inférieur mais bien le CE2D (Certificat de l'Enseignement du 2e Degré).

Trois catégories de stages (observation et initiation, pratique accompagnée, pratique en responsabilité) peuvent dorénavant être organisées, sous certaines conditions, en 2e et en 3e phases de l'enseignement spécialisé de Forme 3.

Pour toutes les formations existantes en Forme 3, pour obtenir un CQS, il faut obligatoirement avoir effectué un stage de pratique accompagnée en 2e phase et un stage de pratique accompagnée et/ou de pratique en responsabilité en 3e phase.

Pour rappel, l'immersion d'un jeune dans un contexte réel facilite sa future insertion socioprofessionnelle et diminue l'éventuel décalage entre la formation en école et les réalités du monde du travail.

Deux documents et deux personnes ressources assurent la liaison entre le milieu professionnel et l'établissement scolaire.

Deux personnes ressources :

1. Le maître de stage :
 - est le membre du personnel enseignant responsable de la préparation, de l'accompagnement et de l'évaluation de l'élève ;
 - s'occupe des contacts avec le tuteur/trice chargé de la guidance de l'élève ;
 - rend visite au stagiaire et contacte le tuteur/trice de manière régulière.
2. Le tuteur :
 - est désigné par le milieu professionnel ;
 - est la référence de l'élève sur le lieu de stage ;
 - garantit la bonne exécution de la convention de stage ;
 - accueille le jeune, supervise ses activités ;
 - prévient l'établissement scolaire en cas de nécessité ;
 - évalue régulièrement la formation pour permettre au stagiaire de s'améliorer.

Deux documents :

1. Une convention type entre :
 - l'élève-stagiaire (et ses parents s'il est mineur) ;
 - l'établissement scolaire ;
 - le milieu professionnel.

Elle comprend principalement les informations suivantes :

- l'identité des partenaires ;
 - leurs droits, leurs devoirs et leurs engagements ;
 - des précisions matérielles et pratiques ;
 - des indications sur les responsabilités ;
 - des informations sur les assurances.
2. Un carnet de stage qui :
 - accompagne l'élève sur le lieu de stage ;
 - est tenu par le tuteur/trice et le maître de stage ;
 - constitue le moyen de communication entre les partenaires ;
 - reprend :
 - un exemplaire de la convention ;
 - le type de stage ;
 - les objectifs du stage (apprentissage, application, évaluation) ;
 - les aptitudes et compétences professionnelles visées ;

- le calendrier et les horaires ;
- les modalités d'évaluation du stage.

Périodes et horaires de stages :

Les stages doivent être organisés :

- pendant la période scolaire et les horaires d'école (sauf exception et après décision du Conseil de classe).
- avec un maximum de 40 h/semaine et 8 h/jour.

L'intervalle entre deux journées de stage doit être de 12 h consécutives au moins. Le stagiaire ne peut fournir de prestations pendant plus de 4 heures et demie sans une interruption minimale d'une demi-heure. Les stages de nuit (c'est-à-dire entre 23 h et 6 h) sont interdits. Si des stages sont organisés le dimanche, ils ne pourront être organisés qu'un dimanche sur deux.

Les stages sont-ils payés ?

Les stages sont effectués gratuitement par les élèves. Toutefois, des indemnités pour les frais réellement exposés (uniquement remboursement des trajets) et des libéralités sont possibles dans le respect de la loi sur le travail, pour autant qu'elles soient mentionnées dans la convention de stage ».

Secteur habillement

Téléchargez le flyer : (cliquez sur la photo)

Piqueur polyvalent tous textiles



Le piqueur polyvalent/ la piqueuse polyvalente réalise toutes les opérations de préparation et de contrôle de la machine (entretien quotidien simple y compris) et des produits à piquer (assemblage). Pour ce faire, il/elle utilise diverses machines telles que la piqueuse plate, la surjeteuse, ...

Il/Elle assure des tâches répétitives, rapides et minutieuses. Ces opérations se font en suivant la fiche de fabrication ou de production et en tenant compte des normes de sécurité, d'hygiène, d'environnement et d'ergonomie dans le respect du Code de Bien-Etre au travail et du Règlement d'Ordre Intérieur.

Il/Elle travaille plus spécialement dans les domaines du textile technique, de la confection et de l'ameublement.





Accès :

- ❖ La gare SNCB de Brugelette est à 100 mètres de l'Institut (Ligne Ath – Mons)
- ❖ Au départ d'Ath (8 km/ temps : 10 min)

Prendre la N56 en direction de Mons. Traverser le village de Maffle et continuer tout droit jusqu'au rond-point de Chièvres. Au rond-point, prendre la 2e sortie afin de continuer sur la N56 pendant 1.8 km. Au carrefour suivant tourner à gauche, sur la N523, direction Brugelette. Au carrefour suivant, l'Institut est situé sur votre gauche.

Institut d'Enseignement Secondaire Spécialisé
Sainte-Gertrude

Forme 3

Habillement



Inscriptions: informations sur le site
Responsable : Mme Delobelle Ch.
chantal.delobelle@sainte-gertrude.be

RUE DE BAUFFÉ, 2
7940 BRUGELETTE
Tél : 068/45.49.41
Fax : 068/45.42.52
Site internet : www.sainte-gertrude.be

La vidéo :



Secteur service aux personnes

Téléchargez le flyer : (cliquez sur la photo)

AIDE MENAGER / AIDE MENAGERE



Il/elle intervient au domicile des bénéficiaires. Il/elle y assure essentiellement des tâches visant à entretenir, maintenir et améliorer l'hygiène dans les pièces où les personnes vivent.

L'aide-ménager / l'aide-ménagère travaille dans le cadre d'un service d'aide à domicile, dans un CPAS, dans des titres-services ou encore dans le cadre d'organismes de réinsertion.



Accès :

- ❖ La gare SNCB de Brugelette est à 100 mètres de l'Institut (Ligne Ath – Mons)
- ❖ Au départ d'Ath (8 km/ temps : 10 min)

Prendre la N56 en direction de Mons. Traverser le village de Maffle et continuer tout droit jusqu'au rond-point de Chièvres. Au rond-point, prendre la 2^e sortie afin de continuer sur la N56 pendant 1.8 km. Au carrefour suivant tourner à gauche, sur la N523, direction Brugelette. Au carrefour suivant, l'Institut est situé sur votre gauche.

Institut d'Enseignement Secondaire Spécialisé
Sainte-Gertrude

Forme 3

Service aux personnes



Inscriptions: [informations sur le site](#)

Responsable : Mme Carlier Christel
christel.carlier@sainte-gertrude.be

RUE DE BAUFFE, 2
7940 BRUGELETTE
Tél : 068/45.49.41
Fax : 068/45.42.52

Site internet : www.sainte-gertrude.be

La vidéo :



Secteur construction

Téléchargez le flyer : (cliquez sur la photo)

Formation d'ouvriers/ ouvrières polyvalent(e)s pouvant répondre aux demandes des responsables d'institutions ou d'entreprises au travers de cahiers des charges établis par ces derniers:

- travaux d'entretien en horticulture
- travaux d'aménagement intérieur et extérieur
- travaux d'entretien de peinture
- réparations simples de menuiserie
- réparation d'éléments maçonnés



Accès :

- ❖ La gare SNCB de Brugelette est à 100 mètres de l'Institut (Ligne Ath – Mons)
- ❖ Au départ d'Ath (8 km/ temps : 10 min)

Prendre la N56 en direction de Mons. Traverser le village de Maffle et continuer tout droit jusqu'au rond-point de Chièvres. Au rond-point, prendre la 2e sortie afin de continuer sur la N56 pendant 1.8 km. Au carrefour suivant tourner à gauche, sur la N523, direction Brugelette. Au carrefour suivant, l'Institut est situé sur votre gauche.

*Institut d'Enseignement Secondaire Spécialisé
Sainte-Gertrude*

Forme 3

Construction

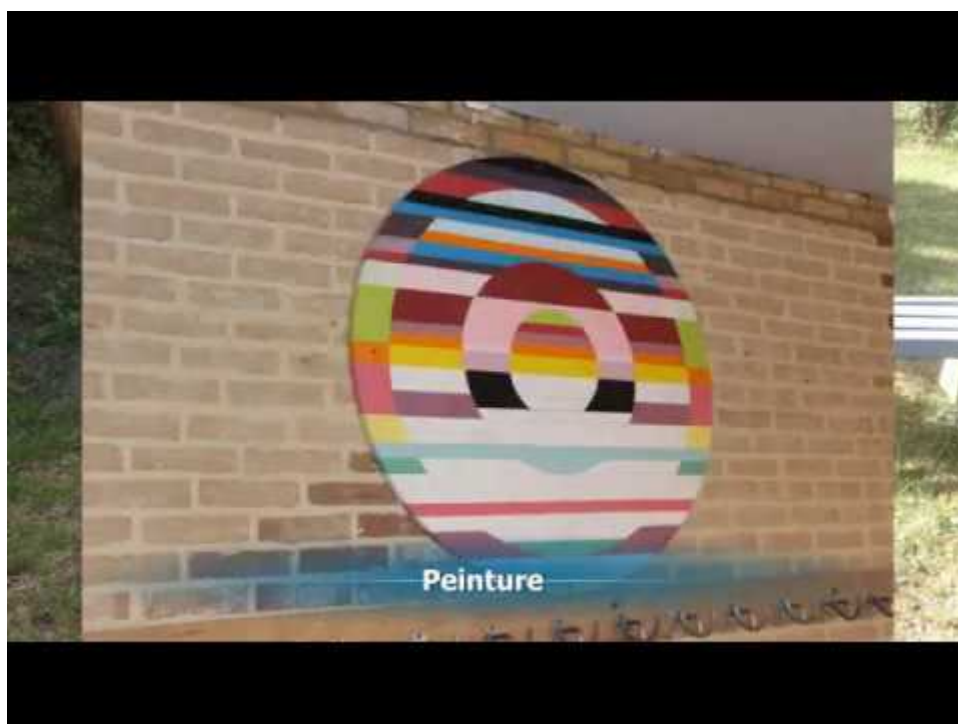


Inscriptions: [informations sur le site](#)
Responsable : Mr Pottiez Jj.
jeanjacque.pottiez@sainte-gertrude.be

RUE DE BAUFFE, 2
7940 BRUGELETTE
Tél : 068/45.49.41
Fax : 068/45.42.52

Site internet : www.sainte-gertrude.be

La vidéo :



Des avantages certains :

Un cadre propice au travail et à la détente :

Classes de 5 à 10 élèves autorisant l'application de méthodes personnalisées ;

Vaste salle omnisports ;

Piste d'hébertisme ;

Plaine de jeux ;

Domaine de verdure et de grand air.

Des services auxiliaires :

- Fourniture gratuite du matériel classique (livres, cahiers, etc.) et des matériaux pour les cours pratiques ;
- Restaurant scolaire pour les externes, repas emporté ou dîner complet ;
- Transport gratuit par car scolaire ou par train

